

Nom : Conseil supérieur de l'Enseignement aux élèves à besoins spécifiques		
Acronyme : CSEEBS		
Domaines	Autorité compétente et/ou de référence	Echelon territorial
<input type="checkbox"/> Formation <input checked="" type="checkbox"/> Enseignement <input type="checkbox"/> Qual. <input type="checkbox"/> Emploi	<input type="checkbox"/> Europe <input type="checkbox"/> Fédéral <input type="checkbox"/> Communauté flamande <input checked="" type="checkbox"/> FWB <input type="checkbox"/> Wallonie <input type="checkbox"/> RBC <input type="checkbox"/> COCOF <input type="checkbox"/> Communauté germanophone <input type="checkbox"/> VGC <input type="checkbox"/> Sous – Régional <input type="checkbox"/> Local	<input checked="" type="checkbox"/> Wallonie - Bruxelles <input type="checkbox"/> Flandre - Bruxelles <input type="checkbox"/> Régional wallon <input type="checkbox"/> Régional bruxellois <input type="checkbox"/> /s-régional wallon <input type="checkbox"/> /s-régional bruxellois
Transversal <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non		
Références légales	Créé par la Loi du 6 juillet 1970, notamment l'article 71	
Existence de références légales : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Modifiée par le Décret du 3 mars 2004 (chapitre XV)	
	<input checked="" type="checkbox"/> en activité effective	
Composition & Durée du mandat	<p>Le Conseil supérieur est composé d'un président, d'un vice-président et de 24 membres représentant les disciplines pédagogique, psychologique, médicale et sociale, les organisations syndicales représentatives et les associations de parents officiellement reconnues. Celles-ci veillent à se faire représenter par les associations les plus représentatives des parents d'enfants à besoins spécifiques.</p> <p>Des fonctionnaires appartenant aux divers départements ministériels intéressés par les questions relatives aux enfants ou aux adolescents à besoins spécifiques, siègent dans le Conseil à titre consultatif. La liste de ces départements est fixée par le Gouvernement.</p> <p>Le Conseil supérieur est renouvelé tous les quatre ans.</p> <p>Le présent Conseil supérieur a été mis en place en août 2021 et sera renouvelé en juillet 2025.</p> <input type="checkbox"/> Paritaire <input type="checkbox"/> Tripartite <input type="checkbox"/> Absence des partenaires sociaux	

